

Attribution de subventions « Patrimoine »

SOS Loire vivante – RIFM 2015

Rivières d'images et Fleuves de mots est un programme d'éducation à l'environnement mené par SOS Loire Vivante depuis plus de seize ans sur le bassin de la Loire, avec le soutien notamment de l'Etablissement public Loire. Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes. Il ambitionne de faire prendre conscience aux enfants leur appartenance à une même entité qu'est le bassin versant de la Loire à travers le concept d'*adresse écologique*.

Pour cette 18^{ème} édition, le volet d'échanges (« Correspondants de Loire ») est réitéré entre les classes. Pour accentuer la notion de solidarité de bassin, les classes sont mises, sur la base du volontariat, en relation deux par deux (une classe de l'amont et une classe de l'aval). Les enfants peuvent ainsi découvrir au travers de photos, documents, petits textes et/ou dessins... à quoi ressemble leur rivière quand elle passe chez leurs camarades de l'aval ou de l'amont.

Le thème retenu cette année est : *Nager dans la rivière de mes rêves*

Le jury de RIFM 2015 aura lieu au mois de juin, sur la partie aval du bassin de la Loire, pour alterner d'une année sur l'autre.

Pour information, l'Etablissement apporte un concours financier à cette opération pour un montant équivalent depuis 2008.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Coordination et animation du concours, exposition finale, outils pédagogiques	42 000 €	Etat	26 900 €	45 %
Concours (frais postaux, matériels, prix)	5 000 €	Etablissement public Loire	11 300 €	18,9 %
Exposition finale et réunion du jury	1 800 €	Autofinancement et sponsoring	21 600 €	36,1%
Communication sur le projet (expositions itinérantes, festivals, création et impression de documents)	4 000 €			
Définition et édition des supports pédagogiques (conception et impression, acquisition et développement d'outils, mise à jour du site internet)	7 000 €			
	59 800 €		59 800 € €	

Compte-tenu de son caractère pédagogique et de son lien direct avec les projets « Classes Loire », il est proposé que cette demande soit financée sur le budget « Classes Loire ».

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Ville d'Orléans – Festival de Loire 2015

Du 23 au 27 septembre 2015, la ville d'Orléans organise une nouvelle édition du Festival de Loire. La 1^{ère} édition de ce festival s'est tenue en 2003. Lors de l'édition de 2013, pas moins de 650 000 visiteurs ont été accueillis.

Il s'agit du plus grand rassemblement européen de la marine fluviale, sur 2 km de quais. Cela, grâce à la participation de 700 marinières, de 220 bateaux, de 450 artistes, et d'une centaine d'exposants qui mettent à l'honneur la culture ligérienne, sa batellerie, sa gastronomie et ses traditions.

Il est à noter que les locaux de l'Etablissement public Loire, situés sur la quai du Fort Alleaume, se retrouveront, de fait, au cœur de cette importante manifestation.

La ville d'Orléans sollicite une subvention de 5 000 € pour l'organisation de ce festival 2015.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Association PERCURIFF – Festival de musique en plein air « Zikolac 2015 » (4 et 5 juillet 2015)
L'association souhaite pérenniser ce festival de musique dont la première édition s'est tenue en 2014. 2 000 personnes y avaient été accueillies, l'objectif pour 2015 est de doubler la fréquentation. Valorisant le lac de Villerest, son barrage et son fleuve, ce festival promeut des groupes locaux et amateurs.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Scène avec sono et éclairage	5 500 €	Mairie de Villerest	2 000 €	21,05 %
Défraiement des artistes	1 600 €	EP Loire	2 375 €	25 %
Sécurité	732 €	CR Rhône-Alpes	3 800 €	40 %
Secouristes	445 €	Autofinancement	1 325 €	13,95 %
Communication	554 €			
Gobelet réutilisables	270 €			
Frais divers	400 €			
TOTAL Dépenses	9 500 €	TOTAL Recettes	9 500	

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Association Le Chaudron – Festi'vapeur 2015
L'association organise, à Digoin (71) la 6^{ème} édition de ce festival de la Vapeur les 27 et 28 juin 2015. Cette manifestation organisée en bord de Loire et de canal permettra au public de redécouvrir d'anciennes embarcations fonctionnant à la vapeur.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Chapiteaux, stands	5 000 €	Recettes (entrées, repas, buvettes)	30 000 €	
Electricité	1 500 €	Communauté de communes du Val de Loire	9 000 €	
Hébergement, boissons, repas	16 000 €	EP Loire	2 000 €	
Assurances	1 700 €	Autres subventions	13 000 €	
Promotion	6 500 €	Fonds	3 000 €	
Vin d'honneur	500 €			
Gardiennage	3 000 €			
Machines	15 000 €			
Transports	4 000 €			
Animation	2 200 €			
Divers	1 600 €			
TOTAL Dépenses	57 000 €	TOTAL	57 000 €	

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

SICALA 41 – Installation d'un repère de crue

Le SICALA 41 a sollicité l'Etablissement pour le financement d'un poteau en bois sur lequel sera fixée une échelle de crue sur la commune de Candé-sur-Beuvron.

Le repère de crue, l'échelle et le panneau d'information seront ensuite installés dans le cadre de l'opération réalisée par l'EP Loire.

Le coût d'achat de ce poteau en chêne est de 367,20 € TTC.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

Intitulé des projets soumis	Porteur	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Rivières d'Images et fleuves de mots 2015	SOS Loire Vivante	59 800 €	X	X		11 300 €	19 %	11 300 € (Classes Loire)
Festival de Loire 2015	Ville d'Orléans		X	X		5 000 €		5 000,00 € (forfaitaire)
« Zikolac 2015 »	Association PERCURIFF	9 500 €				2 375 €	25 %	2 375,00 €
Festi'vapeur / 27 et 28 juin 2015	Association Le Chaudron	57 000 €	X			2 000 €	3,5 %	2 000,00 €
Installation d'un repère de crue / Commune de Candé-sur-Beuvron	SICALA 41	367,20 €				367,20 €		367,20 €
		TOTAL						9 742,20 € (+ 11 300 € Classes Loire)

X = Éligibilité : A à l'itinérance à l'échelle du bassin ; B à l'interrégionalité et l'interdépartementalité ; C à l'exemplarité, l'innovation et au caractère reproductible des interventions

- 1) pour les « produits » : subvention à hauteur de 10 % ou jusqu'à hauteur du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre de l'EP Loire, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit,
- 2) pour les « manifestations » : subvention à hauteur de 5 %, avec pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité de l'EP Loire.

avec, s'appliquant dans les deux cas, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement

